

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Le 20 octobre, les Luxembourgeois ont voté.

C'étaient des élections anticipées par rapport à notre calendrier démocratique ordinaire.

C'est là un événement plutôt rare au Luxembourg.

Un événement qui est toutefois hautement démocratique.

Un événement qui, dans cette situation, a été plus que bénéfique à notre pays.

Le 20 octobre, les électeurs se sont prononcés.

Ils ont renforcé certains partis, en affaiblissant les autres.

Nous en sommes contents, si nous nous trouvons du côté des gagnants.

Nous en sommes moins contents, si nous nous trouvons de l'autre côté.

Tous les partis représentés dans cette enceinte figuraient, par le passé, tantôt parmi les gagnants, tantôt parmi les perdants – des différences existant d'un parti à l'autre.

Et chaque parti, chaque homme ou femme politique sait que dans les deux cas – celui de la majorité et celui de l'opposition – cela vaut la peine de se battre pour ses valeurs, ses idées et ses convictions.

C'est là une démocratie vécue.

C'est là ce qui devrait nous inciter à nous engager politiquement.

Il ne faut pas que la politique se réduise à des aspects comme la force, la taille ou la puissance.

Car ces aspects occultent des dimensions importantes de la politique.

Ce sont en effet les valeurs, les idées et les convictions communes, la volonté commune de se battre pour elles, qui font de la politique une politique pour les gens.

Et le changement politique qu'incarne le nouveau gouvernement DP-LSAP-déi gréng au Luxembourg, en est l'expression.

Au lendemain du 20 octobre, plusieurs coalitions étaient arithmétiquement possibles.

Cependant la décision de former une coalition donnée ne se prend pas en fonction des seules considérations arithmétiques.

On forme en effet une coalition pour réaliser ensemble des objectifs qui répondent à des convictions communes.

C'est là ce qui a motivé l'action du DP, du LSAP et de déi gréng.

La présente coalition a été formée par trois partis qui se considèrent comme partenaires.

La présente coalition a été formée en vue d'un projet d'avenir.

En vue d'une politique d'ouverture, de responsabilité, de cohésion.

En réalisant ce projet, nous nous basons sur un fondement solide, que les gouvernements et les majorités politiques qui nous ont précédés nous ont laissé.

Un fondement auquel mon prédécesseur, Jean-Claude Juncker, a également travaillé avec beaucoup de conviction, de courage et d'engagement personnel tant au Luxembourg qu'au niveau européen.

Et c'est pourquoi je veux le remercier ou, plutôt, te remercier sincèrement, Jean-Claude, pour tout ce que tu as fait pour notre pays avec tes équipes gouvernementales successives.

Ton action mérite le respect et la reconnaissance.

Monsieur le Président,

Nous sommes confrontés à des défis énormes.

Les gens attendent des réponses claires.

Ils veulent un projet d'avenir clair.

Tous les partis représentés dans cette enceinte étaient conscients de ce défi avant les élections.

Nous pouvons venir à bout de ces défis, et nous le ferons.

Il faut que nous soyons solidaires dans notre pays, au sein de notre société, et que nous soyons prêts à assumer nos responsabilités vis-à-vis de notre société actuelle et des générations futures.

Nous devons moderniser l'État et l'économie, créer des emplois, préserver des chances d'avenir dans tous les domaines à travers une politique durable, relever avec détermination les nouveaux défis sociaux liés au logement, à l'éducation nationale et à la précarité énergétique tout en modernisant les règles du jeu qui régissent notre société.

Pour ce faire, nous nous sommes donné la devise suivante pour notre déclaration gouvernementale commune : ouverture, responsabilité, cohésion.

Cette devise doit illustrer nos priorités pour les années à venir.

Elle devra incarner notre volonté de changer notre pays.

Elle souligne l'importance d'être ouverts aux défis nouveaux et aux solutions nouvelles, d'assumer nos responsabilités vis-à-vis de nous-mêmes et vis-à-vis des générations futures, de veiller à ce que notre volonté de réformer le pays se manifeste dans un esprit de cohésion pour que personne ne soit laissé pour compte.

Continuer comme par le passé n'est pas une option pour nous.

C'est d'ailleurs ce que disaient clairement les programmes électoraux des trois partis de la coalition.

C'est également ce que nous avons confirmé au cours des dernières semaines lors des négociations de coalition, où nous avons eu des discussions étendues, nombreuses et menées dans un esprit d'objectivité.

Ensemble, nous avons la volonté ferme de relever les défis de ce pays : c'est cette volonté qui nous unit.

Nous avons l'ambition d'aspirer à un renouveau politique dans notre pays, de moderniser ce pays et de relever avec détermination ses défis financiers énormes.

Ces objectifs, nous voulons les réaliser sur la base d'un projet d'avenir commun, qui trouve son expression dans l'accord de coalition qui vous a été soumis la semaine passée, le lundi soir.

Cet accord de coalition abonde en engagements. Vous comprendrez que je ne peux pas expliquer tous les détails et que, pour cette raison, je me contente d'un certain nombre de réflexions essentielles.

Monsieur le Président,

Si l'esprit d'ouverture fait partie de nos objectifs, cet esprit se définit également par sa méthode politique et ses objectifs clairs.

La méthode politique que nous voulons mettre en œuvre, repose sur l'ouverture, la facilité d'accès aux informations, les arguments et le débat.

Nous voulons renforcer la participation, c'est-à-dire impliquer les gens activement dans les processus de prise de décision politique.

Nous voulons réellement impliquer votre Chambre, les partenaires sociaux et la société civile dans les questions et décisions difficiles auxquelles nous sommes confrontés et nous voulons discuter avec eux.

Nous recherchons un dialogue constructif avec eux et, pour cette raison, nous sommes prêts à renforcer leurs droits.

De plus, nous voulons demander directement l'avis des citoyens – en organisant des référendums.

Les réformes importantes ne se font pas d'en haut.

Les réformes importantes se font avec les gens. C'est notamment le cas pour le vivre-ensemble au sein de notre société. Et les droits les plus fondamentaux des Luxembourgeois.

Nous voulons et nous recherchons dans notre pays un grand débat en matière de politique sociétale. Nous ne voulons pas seulement un référendum sur la constitution.

Mais nous sommes d'avis que préalablement à ce référendum, il faut discuter des questions importantes avec les citoyens.

Nous voulons développer et discuter avec les gens les fondements démocratiques de notre pays.

Lorsque l'épanouissement démocratique et le vivre-ensemble au sein de notre société se heurtent à des limites, nous voulons remettre en question ces limites plutôt que de les accepter telles quelles.

C'est pour cette raison que nous voulons rendre plus justes les conditions d'obtention de la nationalité luxembourgeoise, notamment en ce qui concerne le niveau des connaissances linguistiques.

C'est pour cette raison également que nous voulons un débat sur les droits politiques des personnes vivant au Luxembourg, Luxembourgeois *et* non-Luxembourgeois. Nous pensons qu'il faut renforcer et développer ces droits, parce que nous sommes d'avis que ces mesures font avancer notre démocratie.

Mais nous ne voulons pas prendre ces décisions sans demander l'avis des gens.

C'est pourquoi nous voulons organiser en 2015 un référendum sur un certain nombre de questions importantes dans ce contexte :

Notamment les questions de l'extension des droits politiques des non-Luxembourgeois, de l'accès au droit de vote des jeunes à partir de l'âge de 16 ans ou encore la question de la limitation dans le temps des mandats ministériels devront être tranchées, après un débat approfondi, par l'électeur avant d'être prises en compte dans le cadre de la révision constitutionnelle.

Une autre question que nous voulons soumettre au référendum est celle du financement des ministres des cultes. Nous sommes d'avis que ce débat s'impose dans notre société. Et nous avons l'intention de mener ce débat avec sérieux et dans le respect mutuel.

De plus, nous voulons, d'une manière générale, redéfinir les relations entre les religions et l'État en les rendant plus transparentes. À l'école, nous voulons remplacer les cours d'instruction religieuse et de morale laïque par un cours unique d'éducation aux valeurs. Par cette mesure, nous voulons éviter que l'enseignement ne divise les enfants en deux groupes ; l'école est là pour unir.

Bien sûr, les Églises et les communautés religieuses resteront libres d'organiser leurs cours à l'avenir et l'école les aidera à résoudre des questions pratiques. Avec les enseignants dispensant les deux cours – instruction religieuse et morale laïque – on préparera les changements qui leur permettront de continuer à travailler dans l'enseignement. Nous voulons réorganiser les célébrations pour la fête nationale en introduisant un nouvel acte central à caractère civil. Bien sûr, l'Église conserve le droit et la possibilité de célébrer un *Te Deum* solennel. Cependant, il nous semble important d'organiser, notamment pour la fête nationale, un acte auquel tous les habitants du pays et toutes les religions puissent s'identifier, qui ne donne à personne le sentiment d'être exclu et qui soit le reflet du pays dans sa diversité et sa cohésion.

Bien sûr, nous voulons discuter ces réformes avec tous les partenaires, y compris les Églises.

Monsieur le Président,

Pour une société libre, la confiance dans les institutions fait partie de ce qu'elle a de plus précieux.

Or, cette confiance a été ébranlée, notamment au cours des derniers mois.

Nous nous sommes fixé comme objectif de rétablir cette confiance.

Cette perte de confiance est due à des raisons multiples et diverses.

L'affaire dite « SREL » était certainement d'une importance centrale et il faut que les conclusions qui seront tirées du rapport de la commission d'enquête le soient dans un esprit de sincérité et que les archives fassent l'objet d'une analyse scientifique et historique.

Dans le contexte de l'affaire SREL, mais non seulement dans ce contexte, les gens ont depuis un certain temps le sentiment plus ou moins confus que dans cet État, il y a éventuellement des gens qui auraient plus de droits que d'autres.

C'est là un sentiment très dangereux. Et il faut que nous tirions des conclusions claires : c'est pourquoi nous voulons introduire, à côté de règles et de procédures claires, des codes de déontologie à tous les niveaux de l'administration publique et des communes pour définir encore plus clairement les droits et les obligations des différents responsables au sein de l'État.

La confiance se trouve également ébranlée lorsqu'il existe des problèmes au niveau des rapports entre les institutions. Aussi voulons-nous adapter aux exigences du XXI<sup>e</sup> siècle les procédures applicables dans les rapports entre les institutions et au sein des institutions elles-mêmes : il faut que la Chambre des Députés dispose des moyens nécessaires pour se faire assister d'experts dans l'exercice de son contrôle. Vos groupes politiques de la majorité feront des propositions visant à renforcer les droits de contrôle du Parlement à l'égard du gouvernement et, notamment, à simplifier les conditions requises pour instituer une commission d'enquête. De même, nous voulons clarifier dans le cadre de la révision constitutionnelle les procédures régissant les rapports entre Parlement et gouvernement au niveau de la question de confiance. De plus, nous voulons réformer le Conseil d'État et notamment la procédure de nomination qui y est applicable.

Nous devons renforcer le rôle de la justice afin de garantir qu'elle puisse s'acquitter de sa tâche en toute indépendance. C'est ainsi que nous proposons la mise en place d'un Conseil National de la Justice appelé à veiller à ce que l'indépendance des autorités judiciaires soit respectée. Il faut réformer le ministère public afin de garantir son indépendance vis-à-vis du pouvoir politique.

La confiance se trouve aussi ébranlée lorsque les gens ont le sentiment que l'État a des choses à cacher, qu'il les empêche d'accéder à certaines informations ou qu'ils ne voient pas ce qu'on fait de leur dossier, voire de leurs données personnelles. Nous voulons changer cette situation en renforçant les droits des citoyens.

Nous voulons remettre sur le métier la loi dite sur l'accès à l'information en améliorant l'accès des citoyens et de la presse aux informations publiques. En même temps, nous voulons nous attaquer systématiquement à la numérisation de l'appareil de l'État afin de simplifier, d'accélérer et de rendre plus

transparents les rapports avec la population et les entreprises. Nous voulons garantir aux citoyens une gestion sûre et simple des données informatiques, dans le respect de leur autodétermination, et, à cet effet, nous entendons renforcer la Commission nationale pour la protection des données tout en nous engageant au niveau européen et international en faveur de normes de sécurité exigeantes.

De plus, nous voulons introduire une nouvelle culture de la gestion des données. Il faut qu'à l'avenir, les gens comprennent et voient qui, au sein de l'État, a utilisé leurs données et dans quel but il l'a fait et les fonctionnaires eux-mêmes devront être systématiquement familiarisés avec les méthodes de gestion correcte des données et les différents aspects de la sécurité des données.

Outre les institutions étatiques, les communes jouent bien sûr un rôle important dans notre pays, à cause du contact étroit et quotidien qu'elles ont avec les citoyens. Afin de renforcer leur autonomie, nous voulons redéfinir le rôle du Ministère de l'Intérieur. Nous voulons analyser et réformer les principes de proportionnalité et de subsidiarité, l'étendue du contrôle et du double contrôle ministériel, les critères d'octroi des subsides aux communes et la mise en place d'une administration électronique. De même, nous devons adapter les missions des communes aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle en les redéfinissant et, partant, en réformant les finances communales.

Les réformes que je viens d'énumérer sont extrêmement importantes pour notre pays, parce qu'elles permettent de renforcer notre fondement institutionnel et d'adapter aux attentes justifiées de la population actuelle nos institutions, leur fonctionnement et les règles qui leur sont inhérentes.

Il faut en effet que les institutions tiennent compte des évolutions de notre époque. À défaut d'en tenir compte, elles ne seront plus acceptées par les gens et ne bénéficieront plus de leur confiance.

Monsieur le Président,

Nous faisons également confiance aux gens eux-mêmes.

Nous sommes d'avis que ce sont les gens eux-mêmes – et non pas d'autres personnes décidant à leur place – qui prennent les meilleures décisions.

Il ne nous appartient pas, ni à personne d'autre, de juger ces décisions.

Dans un pays moderne, il faut une attitude d'ouverture et de tolérance vis-à-vis de ces questions.

Un pays moderne garantit aux gens de pouvoir décider et vivre librement, dans le respect de leur autodétermination.

C'est pour cette raison que nous voulons pratiquer une politique d'ouverture en matière de politique sociétale.

Nous voulons moderniser le droit de la famille, ouvrir le mariage aux couples homosexuels et leur permettre d'adopter des enfants. Nous réformerons le droit du divorce en supprimant le divorce pour faute, sauf dans des cas extrêmement graves. Nous mettrons en place un juge aux affaires familiales. Nous renforcerons les droits des enfants à travers une réforme de la loi sur l'accouchement anonyme. L'interruption volontaire de grossesse sera supprimée du Code pénal et nous adopterons une loi sur l'avortement en rendant facultative la seconde consultation.

De plus, nous voulons lutter contre les inégalités entre femmes et hommes. D'une part, en aidant notamment les femmes à éliminer les causes d'une inégalité de traitement et, d'autre part, en nous fixant comme objectif de renforcer la représentation des femmes au niveau de la politique, des conseils d'administration des établissements publics et des entreprises. C'est pour cette raison que nous nous sommes fixé comme objectif de motiver davantage de femmes à accepter ces charges et nous essayerons d'augmenter, dans les années à venir, leur part à 40 % dans les domaines que je viens de citer.

Monsieur le Président,

La crise financière et économique internationale a plongé dans une situation très difficile nombre de pays et de sociétés.

Le Luxembourg n'a pas non plus été épargné.

Le gouvernement précédent a dû prendre des décisions difficiles en étant obligé de sauver et de stabiliser de grandes banques d'importance systémique.

Il a dû lutter pour la préservation de l'euro, que d'aucuns, en Europe, étaient déjà prêts à abandonner.

Chez nous, il a bien fait de recourir aux stabilisateurs économiques, notamment pour amortir le choc au niveau de l'économie et de l'emploi.

Ces mesures ont été approuvées à la quasi-unanimité au Parlement.

Nous sommes heureux d'avoir fait, dans cette situation extrêmement difficile, ensemble les bons choix pour le Luxembourg et pour l'Europe.

Et je crois qu'aujourd'hui, quelques années après ces événements, nous sommes d'accord pour redresser rapidement la situation en faisant les réformes qui s'imposent.

Ces derniers jours, j'ai entendu dire que ce gouvernement attacherait une grande importance, voire une importance excessive aux défis économiques.

J'en suis surpris : si nous n'y attachions pas, aujourd'hui, l'importance nécessaire, nous serions confrontés, demain, à bien d'autres questions. Comment lutter en effet contre le chômage, comment continuer à assurer le financement de notre politique sociale et comment préparer notre avenir sans apporter, aujourd'hui, des réponses à ces défis économiques ?

Beaucoup de choses ont changé.

C'est pourquoi, nous aussi, nous ne pouvons rester tout à fait ce que nous étions.

Le monde évolue en permanence.

Il ne faut pas que notre devise soit : « Nous voulons nous arrêter là où nous nous trouvons ». Si nous adoptons cette devise, nous serons sûrs d'être dépassés par tous les autres.

Le climat a changé en Europe, il est devenu plus rude, parce que l'Europe traverse elle aussi une période difficile.

Les fondements financiers du Luxembourg sont eux aussi en train de changer. Ils présentent des fissures nettes.

Tout ce qui était efficace hier ne fonctionne pas forcément aujourd'hui.

C'est là une réalité que nous devons accepter.

Et si nous acceptons cette réalité, nous remplissons les conditions nécessaires pour retrouver la confiance dans notre avenir.

Car l'homme a besoin de confiance, en soi, dans les autres, dans son environnement et dans la politique :

Celui qui a de la confiance, peut mobiliser des ressources et des potentiels.

Pour renforcer cette confiance, le gouvernement entend montrer le chemin avec détermination.

Nous disons aux gens, *ce que* nous voulons faire, *ce qui* les attend et *ce que* nous voulons atteindre ensemble.

De plus, nous voulons rassurer les gens en leur disant *comment* nous voulons procéder, en leur expliquant nos principes et notre systématique et en présentant notre *calendrier*.

Il faut que les gens sachent où ils en sont pour qu'ils sachent aussi quelles mesures ils doivent prendre pour eux-mêmes, leur famille, leur entreprise.

En effet : le moment est venu d'assumer nos responsabilités.

Car les projections du Comité de prévision sont claires :

En 2007, notre dette publique s'élevait à 6,7 % du PIB. Or en 2016, elle s'élèverait, à politique inchangée, à 15 milliards d'euros, soit 29,2 % du PIB, frôlant ainsi la barre fatidique des 30 %.

En même temps, il manquerait 1,6 milliard d'euros au niveau de l'administration centrale.

De plus, l'excédent de 1,5 % de la Sécurité sociale, qui a toujours embelli un peu la situation de l'ensemble des finances publiques, commence à reculer, en baissant, d'ici à 2016, à 0,9 % du PIB.

Quant à la croissance, elle ne semble augmenter que faiblement en s'établissant autour de 2 %, ce qui est peu par rapport à une croissance moyenne de 4 % avant la crise.

Ce sont là des chiffres.

Les fluctuations qu'on observe ne font pas mal aux chiffres.

Or, en considérant ce qui se cache derrière ces chiffres, on constate que ce sont des êtres humains.

Que signifient ces chiffres?

- Ils signifient qu'un nombre croissant de personnes – jeunes et moins jeunes – sont à la recherche d'un emploi et sont confrontés à des problèmes financiers substantiels.
- Ils signifient que les chances d'avenir des jeunes générations se trouvent compromises parce que dettes et déficit les privent des moyens nécessaires pour organiser leur propre avenir.
- Ils signifient que les représentants des entreprises n'ont plus confiance dans notre pays et quittent le Grand-Duché ou renoncent tout simplement à implanter des entreprises chez nous.

Si c'était uniquement une question de chiffres, notre action n'aurait guère d'importance.

Mais comme il y va de l'emploi, de nos chances d'avenir, de l'implantation d'activités économiques, de notre pays, nous avons tout simplement le devoir de redresser ces chiffres.

Pour nous, ne rien faire n'est pas une option.

Nous agirons.

Or, nous ne le ferons certainement pas selon une idéologie ou une méthode comptable quelconques.

Nous voulons faire de la politique au sens propre du terme.

Pour cette raison, notre action obéira à un certain nombre de principes :

responsabilité, ouverture, efficacité, durabilité, cohésion sociale et égalité des chances.

La présente coalition est prête à s'attaquer à ce défi énorme sur la base de ces principes.

La présente coalition est décidée à ne pas considérer la mauvaise situation financière de l'État comme une fatalité.

Nous voulons et nous sommes prêts à assumer cette responsabilité – aujourd'hui et pour les générations futures.

Monsieur le Président,

Nos problèmes sont clairs.

Notre méthode pour nous attaquer à ces problèmes est claire.

Nos objectifs le sont également.

Nous voulons atteindre d'ici à la fin de la législature un solde structurel de +0,5 % du PIB et maintenir la dette publique à tout moment en dessous de 30 %. En d'autres termes, nous devons faire un effort de consolidation budgétaire structurelle de quelque 1,5 milliard d'euros.

C'est là non seulement un objectif ambitieux que nous voulons nous fixer, mais un objectif que nous voulons réaliser à travers des mesures concrètes.

Quelles sont les mesures prévues ?

1. Nous voulons introduire une nouvelle systématique de gestion des fonds publics.

Notre objectif est de faire une meilleure politique en dépensant moins d'argent.

Cependant, nous avons constaté que les structures et moyens adéquats nécessaires à une gestion financière et budgétaire moderne et permettant de réaliser cet objectif font actuellement défaut.

Pour cette raison, nous nous donnons une nouvelle systématique qui devra contribuer à rendre le débat public plus objectif.

Nous voulons réaliser ces améliorations et modernisations dans les meilleurs délais, parce que **nous ne pouvons plus nous permettre de gérer la politique financière à l'aveuglette** et parce que nous devons à la population et aux entreprises une présentation transparente des chiffres et une gestion professionnelle des recettes fiscales.

C'est pourquoi nous ferons l'année prochaine **l'état de la situation financière**, ce qui devra nous permettre aussi de réaliser, du côté des dépenses, de premières économies au niveau des frais de fonctionnement et de réaliser de premiers gains d'efficacité.

Nous entendons créer une **task force** appelée à faire rapidement un screening pour les deux années à venir et à améliorer l'efficacité des dépenses publiques en cherchant à détecter des solutions moins chères pour réaliser les politiques existantes.

De plus, nous envisageons une réforme structurelle approfondie en matière d'**établissement du budget** afin de permettre une utilisation plus efficace et plus économique des fonds publics ; de plus, nous entendons nous donner des instruments de prévision et d'évaluation plus transparents.

Nous procéderons à des **évaluations périodiques des programmes de dépenses**, à la mise en place de structures d'audit interne ou encore à l'institutionnalisation du Comité de prévision et à sa transformation en **Comité économique et financier national**.

Nous introduirons une **norme budgétaire** et nous essayerons de réduire nos dépenses dans chaque ministère sur la base d'un pourcentage à déterminer, afin de créer une pression suffisante pour inciter les différents ministères à faire des réformes.

Nous voulons également conclure un **pacte de stabilité** interne entre l'État, les communes, les établissements publics et le secteur conventionné, afin que ces efforts de consolidation soient faits par l'ensemble des structures étatiques et paraétatiques.

La gestion des **participations étatiques** sera professionnalisée et centralisée au sein d'une structure unique. En ce qui concerne les recettes et dividendes éventuelles, nous voulons les réinvestir dans l'économie et, partant, dans l'avenir de notre attractivité économique et dans des emplois sûrs.

À terme, ces mesures et structures nouvelles s'avéreront plus que payantes, parce que nos recettes finiront par dépasser les dépenses qu'elles auront engendrées.

Monsieur le Président,

Il est une seconde mesure importante de consolidation, laquelle consiste à remettre en question les objectifs des transferts, à en faire le tri, à supprimer les aides doubles ou contradictoires et à accorder les aides vraiment nécessaires.

Au cours des dernières semaines et des derniers mois, tous les partis ont, à la Chambre des Députés et, surtout, dans le cadre de la campagne électorale beaucoup discuté d'une plus grande sélectivité et d'une redéfinition plus ciblée des transferts sociaux et familiaux, des transferts effectués en matière de logement et, d'une manière générale, des subventions.

Si on ne dispose que de moyens limités, il faut veiller à ce que ces moyens profitent à ceux qui en ont vraiment besoin.

La présente coalition est prête à suivre systématiquement cette voie. C'est d'ailleurs ce que les trois partis ont clairement annoncé dans leurs programmes électoraux respectifs. Je me permets de vous donner un bref exemple : si nous encourageons les contrats d'épargne-logement, c'est pour permettre aux gens d'investir effectivement dans leur logement en propriété. Le véritable objectif ne se situe pas sur le plan fiscal. C'est là par exemple une situation à laquelle nous voulons remédier. Ce n'est qu'un bref exemple que je viens de donner, mais je l'ai fait pour illustrer notre démarche. Il s'agit en effet d'examiner nos objectifs politiques et de les réajuster lorsque c'est nécessaire. Nous sommes en train de le faire systématiquement pour tous les transferts.

La « politique de l'arrosoir » sera remplacée par une politique sélective visant à réaliser systématiquement et de manière cohérente des objectifs politiques et sociétaux communs.

Pour cette raison, nous sommes en train de procéder à une **vaste analyse de l'ensemble des transferts existants** : nous entendons remettre en question subventions, primes, abattements, prestations en espèces, etc. en vérifiant si les objectifs et bénéficiaires sont effectivement ceux que nous voulons atteindre et si cette politique permet effectivement de réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés. Ces mesures seront mises en œuvre en très étroite collaboration avec les administrations. Aussi voulons-nous prendre le temps

nécessaire et vous soumettre dans le courant de **l'année prochaine des propositions de décisions concrètes** que vous êtes invités à discuter.

Monsieur le Président,

Si l'on veut maîtriser le budget, il faut notamment veiller à maîtriser tant soit peu l'évolution des grands blocs de dépenses. Parmi ces grands blocs de dépenses, il faut bien sûr citer la masse salariale de l'État.

C'est pourquoi nous pensons que la fonction publique doit elle aussi contribuer à l'effort collectif de consolidation.

Bien sûr, nous **respecterons les obligations contractuelles** contractées par le gouvernement précédent lors de la signature du dernier **accord salarial**. Nous mettrons en œuvre le volet statutaire de la réforme dans les meilleurs délais, en tenant compte des avis émis dans le cadre de la procédure législative.

Vu que c'est un paquet de mesures qui a été négocié à l'époque, **l'entrée en vigueur de l'accord salarial sera liée à celle du volet statutaire de la réforme.**

En revanche, vu la situation des finances publiques, nous proposons de ne **pas procéder à d'autres augmentations de la valeur du point indiciaire d'ici à la fin de cette législature.**

Nous estimons qu'il s'agit là d'une mesure importante représentant un effort raisonnable et solidaire de la part de la fonction publique.

Monsieur le Président,

Si l'on veut rétablir l'équilibre budgétaire, il faut également parler des recettes, des impôts.

Nous voulons rétablir la confiance des gens et des investisseurs dans l'avenir de notre pays par le biais d'une politique fiscale prévisible.

Ce faisant, nous éviterons de prendre des mesures précipitées dans un sens ou dans l'autre.

Il reste toutefois que nous préparons une réforme globale, tranquillement.

Nous voulons proposer plus tard une **réforme fiscale complète et cohérente.**

Notre objectif est de pratiquer une politique fiscale dont le principe général est celui de la redistribution et de la justice, une politique

- qui génère de la croissance et, partant, crée des emplois,
- qui génère des recettes suffisantes pour permettre à l'État de remplir ses missions,
- qui soit socialement juste,
- qui nous évite de figurer sur des listes noires ou grises à l'étranger.

Comme c'est le cas pour la politique budgétaire, l'État ne dispose pas actuellement de structures adéquates permettant de répondre entièrement à ces objectifs et défis.

Il faut impérativement développer nos compétences au sein des différentes administrations fiscales, et ce notamment si nous voulons éviter à terme un retard non rattrapable sur les évolutions internationales. Cette mesure est d'autant plus nécessaire que les attaques étrangères contre le système fiscal luxembourgeois se multiplient actuellement.

Nous ferons des efforts considérables en **dotant les administrations fiscales des moyens nécessaires tout en améliorant leur organisation, leur gestion et leur fonctionnement**. Ce faisant, nous entendons également veiller à ce que les impôts dus soient effectivement payés. Et nous voulons veiller à ce que nous puissions mieux répondre à nos obligations internationales pour éviter d'être à nouveau mis au pilori pour une raison quelconque et de devoir subir les conséquences d'une notation ou d'un classement quelconques.

Nous voulons assurer un suivi professionnel nettement amélioré des dossiers fiscaux nationaux et internationaux. Nous mettrons en place un **Comité consultatif de la fiscalité** pour conseiller le ministre des Finances en matière d'attractivité fiscale et de compétitivité.

À côté des structures au sein du Ministère des Finances, il faut aussi réfléchir aux impôts.

Ce sont là des questions qui ont fait l'objet de discussions approfondies au sein de la coalition et avec les administrations fiscales et d'autres experts. Et nous en sommes arrivés à la conclusion que nos **impôts sont arrivés sur beaucoup de points à maturité**. En d'autres termes : même si on décidait des

augmentations d'impôts, celles-ci ne changeraient pas la situation, voire feraient baisser les recettes globales dans bien des cas.

Nous étions d'accord pour éviter l'introduction d'impôts nouveaux constituant un risque pour les transactions effectuées sur la place financière et pour renforcer au contraire ses activités en procédant à des aménagements visant par exemple à attirer au Luxembourg les quartiers généraux de groupes internationaux. Grâce à cette politique, nous voulons rassurer les acteurs de notre place financière en proie à de profonds changements et les accompagner positivement dans ce bouleversement. Aujourd'hui, les niches de souveraineté doivent être remplacées par une compétence renforcée au niveau de la place financière.

En ce qui concerne les entreprises, nous voulons continuer à soutenir leur capacité d'innovation et à encourager les investissements dans les sites luxembourgeois et, partant, dans la création d'emplois. Pour ce faire, nous voulons introduire un subtil mécanisme d'**intérêts notionnels** et créer la possibilité d'une **réserve immunisée** pour investissement.

Au niveau de la charge fiscale, nous ne voyons vraiment pas comment on pourrait éviter une **augmentation de la TVA**. Les trous budgétaires sont tout simplement trop importants. Nous sommes en train de nous accorder sur le détail de cette question et nous vous soumettrons au cours des mois à venir une proposition en envisageant de **maintenir le taux super-réduit de 3 %**. Mais quoi qu'il en soit, nous veillerons à conserver le taux normal le plus bas au niveau de l'Union européenne.

En ce qui concerne l'imposition des personnes physiques, nous lancerons les préparatifs d'une telle réforme d'envergure. Les réformes fiscales requièrent une préparation rigoureuse. Nos objectifs sont connus, il s'agit de nous diriger vers une **individualisation du système fiscal et de soumettre les abattements à une révision critique** en vue de soutenir uniquement les mesures vraiment utiles. Nous réviserons les **tarifs et les tranches prévus dans le cadre du barème de l'impôt** afin de tenir compte notamment du phénomène du *Mittelstandsbockel* [littéralement : « la bosse des classes moyennes », confrontées à une charge fiscale particulièrement élevée].

Nous nous sommes également engagés à procéder à un certain nombre d'analyses détaillées. C'est là un point important, car nous voulons procéder à une analyse détaillée pour identifier les meilleures solutions, les solutions les plus justes. Cela prendra un certain temps. Nous ferons les analyses nécessaires rapidement et sans perdre de temps. Mais nous voulons éviter toute action précipitée, laquelle ne serait pas dans l'intérêt du pays.

Monsieur le Président,

Notre objectif est surtout d'augmenter les recettes fiscales par le biais d'une croissance des activités économiques.

Or, pour nous, croissance des activités économiques ne veut pas dire politique de croissance incontrôlée.

Nous ne choisirons pas au hasard les moyens de stimuler la croissance économique.

Nous attachons une grande importance à ce que la croissance soit durable, c'est-à-dire qu'elle respecte entièrement les aspects social et écologique.

Pour nous, une politique durable n'est pas un obstacle, mais une chance énorme pour notre pays et pour la compétitivité de son économie.

Notre pays doit enfin saisir les chances liées à la raréfaction des ressources et aux défis écologiques afin de positionner le Luxembourg sur le marché local, régional et international comme un acteur compétent dans ce domaine.

Ces domaines recèlent des opportunités énormes pour notre pays. C'est dans ces domaines que nous pouvons obtenir des avantages concurrentiels.

Celui qui veut assumer ses responsabilités en ce qui concerne l'avenir, a le *devoir* de s'engager en faveur d'une politique économique durable.

C'est la seule possibilité de créer de nouvelles chances d'avenir pour notre pays et sa population.

L'ensemble du gouvernement est conscient de cette responsabilité.

Cela dit, il faut savoir que les véritables progrès ne sont pas toujours le fruit de réformes gigantesques ou de « réformes du siècle ». Bien plus souvent, ce sont

les petites mesures qui ont les effets les plus importants. C'est pourquoi nous voulons commencer par **casser la mentalité de « silo » au sein des ministères**. Nous veillerons à une meilleure concertation au sein du gouvernement même et au niveau des relations entre les différents départements. À cet effet, nous nous donnons des structures internes au gouvernement qui assurent la mise en œuvre effective de cette politique, qui procèdent à des arbitrages et qui débloquent des situations difficiles par des décisions politiques bien réfléchies.

De plus, nous mènerons le **dialogue avec la société civile** et nous relancerons le **dialogue social**, qui est devenu quasi inexistant. Pour les grandes questions, la **tripartite** est pour nous un interlocuteur important. Il est possible que nous ne parvenions par toujours à un accord, mais j'espère que nous pourrons avancer tous ensemble d'un ou de plusieurs pas dans le respect mutuel et avec la volonté de comprendre la position de l'autre. Et je suis convaincu – et j'œuvrerai personnellement pour la réalisation de cet objectif – que cette approche nous permettra de faire ensemble des progrès, pour le bien du pays et de ses habitants.

Si nous reprenons le dialogue en nous écoutant les uns les autres et que nous sommes prêts à sortir de nos rôles habituels et à quitter les sentiers battus, nous créons un climat de confiance et nous nous donnons la possibilité de mobiliser ensemble les potentiels de ce pays.

De plus, le gouvernement entend contribuer à ce que les acteurs économiques – les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises – aient durablement confiance dans notre pays.

Car la confiance permet de générer des investissements et de créer des emplois.

Nous voulons offrir prévisibilité et sécurité de planification aux entreprises.

Les entreprises veulent savoir si et de quelle manière un gouvernement entend redresser sa situation budgétaire.

Elles veulent connaître l'évolution future des conditions cadres importantes qui les concernent.

Et elles veulent savoir, si l'État est prêt à préparer son avenir à travers une politique d'investissement judicieuse.

Nous sommes prêts à prendre des engagements clairs sur ces points. Dans ce contexte, je voudrais expliquer brièvement quelques aspects qui confirment ce que je viens de dire :

Nous nous sommes mis d'accord pour poursuivre la lutte systématique **contre l'inflation**. En matière **d'indexation automatique des salaires**, nous continuerons à appliquer le régime en vigueur jusqu'à l'année prochaine. C'est-à-dire qu'après avoir **mis le compteur à zéro**, nous **continuerons, après 2015, à limiter le nombre de tranches indiciaires à une par an. Une fois cette période venue à échéance, nous remettrons le compteur à zéro**. Cette mesure permet de limiter davantage l'impact pour les entreprises et de les faire bénéficier d'une sécurité de planification accrue. En même temps, ce régime permet de préserver le pouvoir d'achat des gens.

De même, en ce qui concerne ces **Plans sectoriels** quasi suspects, nous veillerons à ce qu'ils ne tardent pas à faire l'objet, au cours des semaines à venir, de la procédure prévue, pour que les entreprises sachent, où elles pourront s'implanter à l'avenir.

Au niveau du **droit du travail**, nous entendons mener, conformément au Code du travail, des **négociations portant notamment sur les dispositions relatives aux plans d'organisation du travail et à la période de référence**. Et pour les **contrats à durée déterminée**, nous sommes d'accord pour **autoriser le recours à plusieurs CDD au cours de la période légale de deux ans**. Nous voulons également garantir une meilleure flexibilité par l'introduction de **comptes épargne-temps** en nous basant, pour mener cette discussion, sur l'avis du CES de 2004.

De plus, nous ferons progresser rapidement la **révision du droit de la faillite**.

En ce qui concerne l'éternelle question de la **simplification et de l'accélération des procédures**, nous entendons adopter une approche offensive. Nous voulons créer une structure placée sous l'autorité du ministre responsable de la réforme administrative et où nos fonctionnaires devront dynamiser ce

processus en collaboration avec des experts externes en vue d'aboutir rapidement à des résultats concrets.

Sur le plan de l'**énergie**, nous voulons préserver la compétitivité de l'industrie tout en accompagnant les entreprises dans leurs efforts de réduction de leur consommation énergétique.

Nous nous attaquerons avec détermination aux défis liés à la **mobilité**, parce que la mobilité est un facteur important pour le développement économique et l'implantation d'entreprises. La mise en œuvre de la stratégie de mobilité MoDu sera poursuivie et le tram sera construit, des extensions étant même prévues.

Dans le domaine **des investissements publics**, nous mettrons l'accent sur les secteurs économiques importants tout en continuant à débloquer des crédits pour préparer notre avenir. Cela vaut notamment pour les domaines du logement et de la mobilité.

Sur le plan réglementaire, nous voulons aussi offrir un cadre intéressant aux entreprises. En ce qui concerne par exemple les entreprises actives dans le **commerce électronique**, qui devront gérer demain des règles complexes en matière de TVA, nous analysons la faisabilité du système « **mini-one stop shop** », qui facilitera nettement leur gestion administrative.

En même temps, nous examinons les possibilités de réunir l'**ILR** et le **Conseil de la concurrence** pour assurer l'existence effective des règles de concurrence sur les différents marchés.

La Commission nationale pour la protection des données est à notre avis un acteur très important, que nous voulons doter des moyens nécessaires pour qu'il puisse répondre à son rôle et ses attentes.

Monsieur le Président,

Je ne peux aborder tous les aspects de notre politique de promotion de l'économie luxembourgeoise. Cela nous mènerait trop loin.

Je voudrais cependant m'attarder un instant sur deux points auxquels nous attachons une très grande importance, parce qu'ils sont à l'origine d'un grand nombre d'emplois que nous voulons créer à l'avenir au Luxembourg :

- Premièrement, la manière dont nous assurons la promotion de notre économie
- Deuxièmement, notre volonté de lancer une offensive pour générer de nouvelles activités ou en attirer au Luxembourg par le recours à des solutions innovantes en matière de création d'entreprises, de financement et d'accompagnement des entreprises.

À côté du cadre général, ces deux points sont décisifs.

Car nous avons besoin de nouvelles impulsions.

Nous devons nous engager dans des voies innovantes.

Et il faut que le Luxembourg retrouve sa place sur la carte de ceux qui ont des idées et des projets.

Or, nous n'y parviendrons que si nous nous présentons de manière cohérente à l'étranger et si nous nous engageons avec détermination dans de nouvelles voies.

C'est pourquoi nous voulons assurer au niveau international une présentation globale du Luxembourg sur la base de **valeurs claires**, démarche que nous voulons décliner à tous les niveaux de l'État et qui devra communiquer à l'étranger une image claire et facilement reconnaissable du Luxembourg. Il ne suffit pas de parler à l'étranger de ce que nous serions, mais ceux qui viennent chez nous doivent constater que nous le sommes effectivement.

De plus, nous sommes d'avis que pour assurer la cohérence de nos vecteurs, il faudra envisager une **fusion** de toutes les **plateformes de promotion** dont nous disposons dans les différents secteurs. De même, il faut, d'une part, que les représentations luxembourgeoises à l'étranger soient impliquées dans ces efforts de promotion, et, de l'autre, que nous mettions en place une « **diplomatie économique** » efficace.

En ce qui concerne les entreprises plus petites, nous sommes d'avis qu'il faudra, là encore, coordonner les efforts de promotion réalisés dans les domaines du commerce, du tourisme et de la culture.

De plus, nous voulons explorer de nouvelles voies en matière de financement des activités et d'accompagnement d'entreprises prêtes à investir et nous entendons évaluer et réviser nos instruments existants.

C'est ainsi que nous voulons adapter les instruments de la **SNCI**, réviser les instruments de financement actuels comme les aides à l'investissement, les subventions de recherche ou les garanties publiques et, d'une manière générale, évaluer régulièrement l'efficacité des subventions.

Nous voulons attirer de nouvelles activités au Luxembourg, d'une part via le **Luxembourg Future Fund** et le Fonds européen d'investissement et, de l'autre, par une Agence de financement et d'investissement qui, en collaboration avec Luxinnovation, devra mettre les porteurs de projets en contact avec les investisseurs.

Conscients de l'importance des PME pour la création d'emplois stables, nous voulons mettre en œuvre un **plan d'action PME** en promouvant l'image de l'entrepreneur et la rendant plus attractive pour les jeunes. Et, pour promouvoir davantage l'entrepreneuriat, nous envisageons l'introduction d'un **statut de l'indépendant** qui fera bénéficier l'indépendant de droits sociaux équivalents. Dans ce contexte, il est à noter que nous voulons également prévoir la **possibilité de créer un nouveau type de s.à r.l. simplifiée**, qui permettra de lancer une entreprise quasiment avec un capital de départ d'un euro. De plus, nous entendons examiner l'intérêt que pourrait présenter un instrument de **micro-crédits** pour les petites entreprises.

Dans le domaine du commerce, nous procéderons à une évaluation des dispositions actuelles en matière d'**heures d'ouverture** avant de les modifier éventuellement après avoir consulté les partenaires sociaux.

Notre engagement en matière de diversification économique restera inchangé. Nous voulons que le Luxembourg reste un **lieu d'implantation d'activités industrielles** et nous sommes prêts à tenir compte des conclusions qui seront élaborées par exemple par le Haut Comité pour la promotion de l'Industrie.

Nous continuons à nous concentrer sur les **secteurs d'avenir** connus – comme le secteur ICT, les écotechnologies, la logistique et les biotechnologies – , en

passant toutefois à une vitesse supérieure, voire en accélérant davantage le rythme.

Nous voulons que nos visions de l'avenir se traduisent par des projets concrets sur le terrain afin de bénéficier d'avantages par rapport à nos concurrents directs pour créer ainsi des emplois sûrs.

Nous voulons faciliter l'accès de nos entreprises à l'innovation et à la recherche afin qu'elles deviennent les pionniers de leur secteur respectif.

Nous voulons assurer l'interconnexion des secteurs où nous avons d'un côté des besoins élémentaires nécessitant des investissements de notre part et où, de l'autre côté, nous pouvons profiter de ces investissements pour nous approprier le savoir-faire qui en découle.

Nous envisageons par exemple de créer dans le domaine des écotecnologies des centres de compétence pour nos entreprises du secteur de la construction, où nous pourrions mieux valoriser recherche et innovation.

Dans ce contexte, nous voulons également redynamiser le secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique par la création d'une « banque climatique ».

Nous envisageons de créer des niches de compétence et des marchés nouveaux dans le domaine de la mobilité durable et du secteur ICT. Dans le domaine de la sécurité de l'information, nous voulons développer nos normes de qualité pour assurer d'une part une meilleure protection des entreprises, de leurs données, du stockage et de la transmission des données et pour profiter d'autre part de ce savoir-faire pour attirer de nouvelles activités au Luxembourg.

Nous voulons lancer une offensive en matière de numérisation de l'appareil de l'État et dans d'autres domaines, où nous pouvons par exemple accéder à des marchés intéressants dans le domaine de l'archivage électronique.

Nous misons également sur le secteur des médias, des satellites, de la production audiovisuelle et des industries dites « créatives ».

Nous pensons qu'il est temps de nous engager dans des voies modernes dans le domaine de l'agriculture et de la viticulture, secteur économique que nous

ne considérons pas comme marginal, mais qui revêt selon nous un potentiel d'avenir important permettant de créer des emplois intéressants et sûrs dans notre pays. Nous sommes prêts à accompagner ce secteur de notre économie dans la phase de transformation difficile qu'il traverse et de l'aider à devenir un secteur économique moderne, performant, innovant et, surtout, durable. Aussi devons-nous adopter une approche offensive vis-à-vis des nouvelles exigences dans ce secteur et les considérer comme une chance.

Le nouveau Ministère de la Protection des consommateurs que nous avons créé veillera à mettre en œuvre dans ce domaine important une politique cohérente et structurée dans l'intérêt de tous les consommateurs en aidant à garantir et à certifier la qualité de la production nationale.

L'Université du Luxembourg n'est pas uniquement au service de l'économie et ne le sera d'ailleurs jamais, mais nous sommes d'avis que nous devrions renforcer le rôle de facteur économique efficace revenant à l'Université et aux activités de recherche qui y sont liées. Nous voulons opérer un rapprochement entre recherche publique et privée en attachant encore plus d'importance à la valorisation économique des résultats de recherche. Aussi voulons-nous renforcer l'esprit d'entreprise au sein de l'université et des CRP en recourant aux instruments que je viens de décrire pour encourager la création de start-up ou de spin-off.

Monsieur le Président,

Qui dit secteurs économiques importants, dit place financière. La place financière est l'un des principaux piliers de notre économie et des recettes du budget de notre État.

Elle traverse actuellement un processus de transformation difficile.

Personne à l'étranger ne ménagera la place financière ou notre pays.

Nous l'avons constaté assez souvent au cours des dernières années, et j'ai bien peur que cette situation ne s'améliore pas vraiment. On nous l'a déjà fait sentir, à nous et au gouvernement précédent, préalablement au prochain Conseil européen de Bruxelles.

Aussi devons-nous redécouvrir nos atouts. Il faut que nous adoptions une attitude d'ouverture vis-à-vis des changements et que nous soyons suffisamment réactifs pour nous y adapter.

Mais tout d'abord, on attend d'un gouvernement qu'il mette en œuvre une politique stable et prévisible pour la place financière. C'est là un point important tant pour les investisseurs que pour les travailleurs.

Pour cette raison, nous nous efforçons d'assurer la compétitivité de l'environnement fiscal et réglementaire de la place financière et sa conformité aux normes européennes de l'OCDE. Le Luxembourg s'est clairement engagé à poursuivre au niveau de la place financière une politique qui soit conforme aux règles internationales, et ce notamment en ce qui concerne l'échange automatique d'informations dans le cadre de la Directive épargne.

C'est là un aspect important de notre stratégie. Nous voulons une place financière conforme aux règles internationales et offrant à ses clients qualité, discrétion et sécurité.

Nous commettrions une erreur en mettant en œuvre une stratégie qui nous isolerait au niveau international.

En ce qui concerne la transparence et l'échange d'informations fiscales, nous participerons ainsi de manière active, au niveau de l'Union européenne et de l'OCDE, à l'élaboration de normes internationales valables pour tous les acteurs. Mais là encore, il faut savoir qu'en ce qui concerne l'échange automatique d'informations, cela n'est possible que suivant un calendrier précis qui ne compromette pas la stabilité et la compétitivité de la place financière vis-à-vis d'autres places financières au monde. Le gouvernement insistera sur la nécessité de fixer au niveau mondial, pour toutes les places financières, des normes homogènes. Dans cette hypothèse, le Luxembourg ne s'opposera pas à l'échange automatique d'informations.

C'est la même position de principe que le gouvernement entend adopter pour d'autres dossiers concernant des normes internationales en matière de transactions financières.

De plus, le gouvernement se donnera dans le cadre du Haut Comité de la Place Financière les moyens nécessaires pour réagir suffisamment rapidement aux

changements et adapter le cadre légal dans l'intérêt de la place financière et de ses défis.

Nous voulions aussi envoyer un signal clair aux investisseurs en disant également ce que nous ne voulons *pas* faire. C'est ainsi que nous ne voulons pas introduire d'impôt sur la fortune des personnes physiques ou d'impôt sur les successions.

Au niveau des fonds d'investissements, des fonds UCITS, nous essayerons également de prendre l'initiative quand il s'agit d'adapter le cadre juridique et réglementaire de manière à ce qu'il reste attractif.

Nous renoncerons à toute augmentation de la taxe d'abonnement y compris pour les fonds d'investissement spécialisés (FIS). En ce qui concerne les SICAR, le régime fiscal actuel sera maintenu. Dans le domaine du Private Equity, le régime fiscal actuel fera l'objet d'une révision afin de le rendre plus attractif pour les investisseurs.

Pour nous, l'introduction d'une taxe sur les transactions financières dans le cadre de la coopération renforcée est hors de question. Nous considérerons toutefois la possibilité d'introduire une taxe sur les transactions financières lorsqu'on envisage son introduction au niveau mondial.

Monsieur le Président,

Nous avons un plan pour assainir les finances publiques.

Nous avons un plan pour donner de nouvelles impulsions à l'économie.

Nous avons également un plan pour améliorer les chances des jeunes de démarrer dans la vie et pour obtenir de meilleurs résultats sur le marché du travail.

Nous constatons actuellement que nombre de personnes accédant au marché du travail ne possèdent pas les connaissances élémentaires nécessaires pour trouver un emploi :

Ce sont des déficits dus en partie à notre – mais pas exclusivement à notre – système d'éducation.

Des déficits auxquels nous devons remédier si notre pays veut exploiter de nouveaux secteurs d'avenir.

Des déficits auxquels nous devons remédier si nous voulons vraiment garantir la cohésion sociale et l'égalité des chances de démarrer dans la vie.

C'est pour cette raison que la présente coalition attache une très grande importance à l'adoption d'une approche intégrée de la garde des enfants et de la politique d'éducation.

C'est pour cette raison également que nous avons décidé d'intégrer la jeunesse et l'enfance dans l'éducation nationale. L'enfant, avec toutes ses facettes, se trouve ainsi placé au centre du système. Cette approche nous permettra d'accompagner plus efficacement le développement de l'enfant à travers l'éducation formelle et non formelle.

Les chances de l'enfant de démarrer dans la vie sont étroitement liées à sa situation dans les premières années de sa vie. Il est très difficile voire impossible de combler dans l'enseignement les déficits accumulés au cours des trois premières années de la vie d'un enfant. Notamment les problèmes linguistiques remontent à cette phase, situation dont notre système d'éducation ne tient pas suffisamment compte.

Pour cette raison, nous avons bien fait de développer au cours des dernières années la garde d'enfance et l'accueil dans notre pays. Or il s'agit à présent de garantir dans un délai très bref une qualité élevée des services, qualité dont nous sommes prêts à assumer les frais parce qu'il s'agit d'un investissement dans les êtres humains et, partant, dans notre avenir.

Dès que les moyens financiers de l'État nous le permettent, nous voulons également introduire et offrir un service de garde des enfants gratuit et de grande qualité. Elle prépare les enfants à l'enseignement public, qu'elle complète et qui doit lui aussi rester gratuit.

Pour nous, il s'agit là d'un exemple de politique de cohésion vécue, parce que nous voulons offrir aux enfants, indépendamment de leur milieu familial et social, les meilleures chances de démarrer avec succès dans la vie.

Qui dit qualité, dit normes de qualité. Pour cette raison, nous réexaminerons le projet de loi 6410 sur la jeunesse à la lumière du système intégré d'éducation et d'accueil que ce gouvernement se propose de mettre en place. Nous voulons garantir dans ces structures un travail pédagogique de qualité et nous engager avec détermination dans de nouvelles voies notamment au niveau du soutien linguistique des enfants, afin de leur offrir les meilleures chances dans un système d'éducation multilingue.

Or, la qualité se définit également à travers le personnel des structures d'accueil, dont nous voulons améliorer à l'avenir les qualifications par des actions de formation continue et, d'une manière générale, par le recours à du personnel mieux qualifié dans ces structures.

Monsieur le Président,

Dans le domaine de l'éducation, un grand nombre de réformes structurelles ont été engagées au cours des dernières années.

Et, comme c'est le cas pour toute réforme, la mise en œuvre sur le terrain a révélé des solutions qui se sont avérées efficaces et des éléments qui ont entraîné de nouveaux problèmes et soulevé de nouvelles questions.

Nous sommes décidés à corriger calmement et avec détermination *les aspects où nous constatons des **problèmes** tout en **continuant à soutenir les aspects qui se sont révélés efficaces**.*

C'est ainsi que nous entendons simplifier le plan d'études dans l'enseignement fondamental et réduire le nombre de descripteurs à la base des socles de compétence en les limitant aux domaines essentiels pour l'apprentissage. De même, nous voulons formuler de manière plus compréhensible les bilans intermédiaires.

Nous voulons redéfinir et élargir nettement les compétences des présidents d'école en vue d'assurer une meilleure direction et gestion administrative au sein des différents établissements. La direction d'une école joue un rôle-clé pour le développement de la qualité et constitue la passerelle nécessaire pour assurer une meilleure intégration des parents dans le système scolaire.

Au niveau de l'enseignement secondaire, le projet de loi sur la réforme de l'enseignement secondaire présenté par l'ancienne ministre, Mady Delvaux, nous servira de base pour engager cette réforme. Cependant, nous réexaminerons ce projet sur la base des grandes lignes définies dans le cadre de l'accord de coalition et des avis qui seront émis à ce sujet.

En ce qui concerne la formation professionnelle, beaucoup reste à faire parce qu'elle ne fonctionne pas vraiment sur le terrain. Sans remettre en question la réforme, nous nous servirons des « vis de réglage » pour obtenir de meilleurs résultats.

Certes, nous avons changé les structures de l'enseignement au cours des dernières années.

Il reste toutefois que l'enseignant est un facteur décisif pour garantir le succès de l'enseignement.

Aussi voulons-nous attacher au cours des années à venir une très grande importance à ce que de nouvelles voies soient explorées pour mieux soutenir les enseignants dans leur tâche pédagogique. Car c'est des enseignants que dépend la qualité de l'enseignement. Et c'est à cet effet que nous voulons renforcer leur position.

Pour ce faire, nous nous sommes donné un programme très ambitieux.

Tout d'abord, il nous importe de différencier l'*offre* scolaire.

Il faudra améliorer la formation et la formation continue des enseignants. Nous voulons notamment renforcer les aspects didactiques et pédagogiques des différentes formations, et ce en collaboration avec l'université et, éventuellement, en prévoyant un test d'aptitude préalable au niveau de l'enseignement secondaire ou un stage en école et, d'autre part, en attachant une importance accrue aux connaissances pédagogiques dans le cadre de l'examen-concours.

Pour les enseignants, nous essayerons d'améliorer d'une manière générale le matériel didactique et d'intégrer de nouvelles idées didactiques dans leur travail quotidien tout en facilitant l'accès à ces nouveaux éléments.

Nous lancerons également une offensive pour adapter les manuels scolaires et le matériel didactique en fonction des plans d'études et des programmes.

Nous entendons professionnaliser les commissions de programmes pour que les écoles puissent aussi recourir à des experts capables d'intégrer de nouveaux aspects pédagogiques et didactiques dans le travail quotidien des enseignants.

Nous voulons développer l'autonomie des écoles afin qu'elles répondent mieux à la situation régionale spécifique et aux besoins des élèves. À cet effet, les écoles devront être plus libres de faire des choix pédagogiques et de se donner ainsi une identité, de choisir leur personnel et de fixer leur grille horaire, en respectant bien sûr les objectifs et normes d'éducation fixés au niveau national.

De même, nous voulons parvenir à une implication beaucoup plus poussée des parents que par le passé, pour que, conjointement avec l'enseignant, ils puissent assumer pleinement leur rôle de partenaires de l'enfant. Car il est clair que la réussite des enfants dépend dans une large mesure des parents. Or, il arrive très souvent qu'ils ne possèdent même pas les informations les plus élémentaires sur l'enseignement, l'évolution d'un enfant et les possibilités d'exercer une influence positive sur cette évolution. Pour cette raison, nous proposons la mise en place d'un dispositif de « family learning », afin de rapprocher enfants, écoles, structures d'accueil et enseignants.

Monsieur le Président,

Les chances de réussite scolaire de milliers d'enfants sont très étroitement liées à la problématique des langues dans l'enseignement. Nous voulons garantir le multilinguisme au Luxembourg, toutefois, si nous voulons le garantir, nous devons changer notre approche en la matière.

Nous ne sommes plus ce pays qui, autrefois, accueillait un petit nombre de personnes parlant des langues étrangères. Nous sommes aujourd'hui un pays où un très grand nombre de langues maternelles se côtoient. Or, nous n'avons pas encore trouvé de réponse adéquate à ce défi qui, plus qu'aucun autre, conditionne la réussite et l'échec scolaires au Luxembourg.

Nous ne voulons pas baisser les bras. En effet, nous nous sommes donné pour ce point spécifique un programme ambitieux :

Nous voulons encadrer les enfants dès la petite enfance et aider les enfants de l'enseignement précoce et du cycle 1 par des programmes adéquats, que nous entendons mettre au point, à développer leurs compétences linguistiques et leur vocabulaire. Et c'est précisément pendant ces années-là que nous voulons renforcer aussi le luxembourgeois, car cette langue facilitera plus tard le parcours de l'enfant dans notre système éducatif.

Nous avons aussi beaucoup réfléchi à une éventuelle réforme de l'alphabétisation, réforme que nous considérons comme une piste qu'il faut effectivement exploiter. Ce sont deux questions que nous voulons examiner : premièrement, la question de savoir s'il est judicieux de proposer une alphabétisation en allemand et en français au sein d'une même classe. Et, deuxièmement, la question de savoir s'il faut proposer une alphabétisation en français qui toutefois, permettra de réunir les élèves à la fin de la scolarité obligatoire. Nous examinerons en outre l'intérêt éventuel que pourrait présenter une solution consistant à différer d'une année l'écriture du français.

Ensuite, nous fixerons des socles pour les différentes étapes du parcours scolaire, socles qui devront définir les connaissances et compétences linguistiques en distinguant entre langue principale et deuxième langue.

Et, nous ferons réaliser une étude scientifique sur les langues véhiculaires dans l'enseignement, parce que nous les soupçonnons de constituer pour beaucoup d'élèves un obstacle difficile, voire une barrière et d'être à l'origine de l'échec et d'erreurs d'orientation.

De plus, nous ne cessons de constater qu'une partie des élèves ne commencent à penser à leur avenir professionnel qu'à la fin de leur parcours scolaire, ce qui, dans bien des cas, est trop tard, de sorte que d'aucuns se retrouvent dans une impasse. De même, nous constatons que l'orientation scolaire se fait souvent en fonction des faiblesses de l'élève sans tenir compte de ses centres d'intérêt ou de ses points forts.

Nous voulons lutter contre ce phénomène. Les élèves doivent apprendre à procéder à une autoréflexion sur leurs centres d'intérêt et leurs perspectives. C'est pourquoi nous voulons introduire au niveau de l'enseignement secondaire un tutorat généralisé permettant à l'élève d'élaborer, avec son

tuteur et dans un cadre structuré, un « projet d'avenir » personnel qui sera documenté au fil des ans.

En outre, nous voulons continuer à renforcer la Maison de l'orientation en l'épaulant par des antennes régionales et rapprocher définitivement l'enseignement et les entreprises, en organisant par exemple des stages ou des journées découvertes.

Les points que je viens d'énumérer donnent une idée claire de notre démarche. Nous ne voulons plus poursuivre les éternels débats de fond sur l'enseignement qui n'apportent rien de nouveau.

Ces débats ont été menés à suffisance.

Nous disposons actuellement de structures d'enseignement sur la base desquelles nous pouvons réaliser de nouveaux projets.

Il s'agit à présent de nous servir très rapidement, de manière très pragmatique, des « vis de réglage » décisives pour la réussite des élèves. C'est là éventuellement une tâche moins spectaculaire du point de vue du débat politique.

Cependant, les enfants en profiteront vraiment plus tard.

Monsieur le Président,

Une politique économique active et une politique d'éducation adéquate sont des facteurs-clés pour créer des emplois sûrs et intéressants.

Nous sommes prêts à travailler dur et de manière systématique pour atteindre ces objectifs.

Actuellement, la situation sur le marché du travail est extrêmement difficile.

Au cours des dernières années, le chômage a connu une hausse dramatique dans notre pays.

Le Luxembourg n'était aucunement préparé à cette évolution.

Là encore, il a fallu mettre en place des structures adéquates.

La réforme de l'ADEM a été initiée par le gouvernement précédent.

Il importe à présent de procéder de manière systématique pour la mener à bonne fin.

Nous sommes prêts à débloquer des moyens supplémentaires pour assurer une meilleure prise en charge des demandeurs d'emploi. Le nombre, la formation et la spécialisation des conseillers professionnels doivent être améliorés au cours des années à venir, tout comme il faudra améliorer les équipements informatiques et les locaux, notamment à Luxembourg-Ville.

En outre, nous voulons aussi et surtout donner de nouvelles impulsions en matière de qualité des services d'intermédiaire proposés et définir des exigences plus sévères tant pour l'ADEM que pour les demandeurs d'emploi.

De plus, nous responsabiliserons la personne sans emploi par le biais de la convention de collaboration signée entre l'ADEM et le demandeur d'emploi, qui, fixant ses droits et obligations, mettra l'accent avant tout sur l'intensité des efforts de recherche. En outre, nous entendons préciser la notion d'emploi approprié.

Nous améliorerons l'accompagnement et l'encadrement du demandeur d'emploi par l'intervention de psychologues, d'éducateurs gradués et d'assistants sociaux en essayant, de plus, à orienter les intéressés rapidement vers une formation et des occupations. C'est notamment au niveau de l'organisation des formations que nous avons constaté des déficits importants, déficits que nous voulons éviter à l'avenir par une meilleure coordination entre ADEM, formation professionnelle continue et formation des adultes.

Nous entendons mettre en place une « cellule sanctions » centralisée pour éviter les abus et dépister à un stade précoce d'éventuels problèmes chez les demandeurs d'emploi.

En même temps, nous voulons faire en sorte que l'ADEM devienne le partenaire des entreprises, ce qui n'est pas le cas actuellement. Pour cette raison, nous voulons mettre en place un « Service employeurs » disposant de conseillers et de consultants spécialisés afin d'accompagner et de conseiller les entreprises dans leurs démarches. Nous voulons également procéder à un examen très ciblé pour identifier, avec les entreprises, les besoins de celles-ci afin que nous puissions choisir et faire former dès un stade précoce des

personnes correspondant aux profils recherchés par les entreprises dans le cadre de leurs activités.

Nous soutenons également l'échange entre l'ADEM et les initiatives de placement privées, afin de permettre l'insertion d'un nombre croissant de personnes sur le premier marché du travail.

En ce qui concerne les instruments de politique de l'emploi, nous évaluerons leur efficacité avant de procéder aux adaptations nécessaires. Nous avons constaté par exemple un grand nombre d'abus au niveau de l'aide au réemploi, abus auxquels nous ne tarderons pas à remédier par un projet de loi.

Monsieur le Président,

Le chômage des jeunes et le chômage des seniors ont augmenté au cours des dernières années. C'est là une évolution que nous sommes particulièrement déterminés à combattre.

Pour lutter contre le chômage des jeunes, nous entendons négocier, dans le contexte de la « garantie jeunes » et ensemble avec les partenaires, un « pacte solidarité emploi jeunes » contenant des objectifs contraignants. Cette mesure nous permettra de proposer aux jeunes des parcours individualisés où ils seront soit réorientés vers l'enseignement pour suivre une formation, soit vers un emploi pour qu'ils puissent accéder plus tard au premier marché du travail ou qui prévoient un parcours d'activation qui devra leur permettre de définir plus clairement leur projet de vie ou leur projet professionnel. Aussi l'ADEM, le SNJ, l'ALJ et le Ministère du Travail sont-ils appelés à collaborer étroitement.

Nous voulons aussi renforcer la coopération entre l'ADEM et le Centre National de la Formation Professionnelle Continue, pour améliorer l'orientation des candidats à un apprentissage et éviter que les jeunes ne se retrouvent dans des impasses professionnelles.

En ce qui concerne les seniors, nous voulons précisément augmenter leur taux d'emploi au Luxembourg, taux qui, en 2012, n'était que de 56% pour la tranche d'âge comprise entre 55 et 59 ans. Il ne faut pas mettre au rancart les seniors. Ceux-ci ont en effet accumulé des compétences qui peuvent être très utiles tant à la société qu'aux entreprises.

C'est pourquoi nous entendons soutenir l'idée du tutorat dans les entreprises et du travail bénévole des seniors ainsi que des mesures permettant des sorties plus flexibles et plus graduelles de la vie active. Dans ce contexte, nous voulons également discuter et réformer, avec les partenaires sociaux, les différents types de préretraite prévus par notre législation. Enfin, nous voulons faire adopter rapidement le projet de loi amendé sur le reclassement.

Monsieur le Président,

L'enseignement, la famille, l'emploi sont autant de facteurs importants pour assurer la cohésion au sein de notre société. Il existe cependant au Luxembourg des personnes qui se trouvent exclues de la cohésion, des personnes qui ont des besoins spéciaux, comme par exemple les personnes déficientes auditives, les malvoyants, les personnes qui se déplacent en fauteuil roulant ou les malades psychiques. Leurs efforts en vue d'une intégration réelle se heurtent à des barrières. La mise en œuvre de la Convention de l'ONU est plus que nécessaire. L'amélioration permanente de leurs conditions de vie quotidiennes fait partie des objectifs de ce gouvernement. Or, depuis quelques années, il faut ajouter un autre facteur, le problème du logement.

C'est là un facteur qui nous confronte à de nombreux problèmes.

Le problème du logement divise notre société : il y a ceux qui peuvent se payer un logement et ceux qui ne le peuvent pas, qui ne le peuvent que difficilement ou qui ne le peuvent plus.

Ce problème divise la population en deux groupes : celui qui possède un logement et ceux qui n'y ont pas accès.

De plus, le logement est à l'origine d'une pression énorme sur nos salaires et, partant, sur notre économie. Si la moitié voire plus de la moitié du salaire doit être sacrifiée pour avoir un chez-soi, il est clair que le salaire social minimum est insuffisant.

Le présent gouvernement s'est fixé des objectifs ambitieux pour résoudre le problème du logement.

Pour le résoudre, il mise avant tout et massivement sur l'offre.

Pour ce faire, nous nous sommes fixé quatre objectifs : la mobilisation de terrains à bâtir, le développement massif de la création de logements sociaux et de logements à coût modéré, la révision du « pacte logement » et du « paquet logement », la réorientation de la politique en matière de subsides.

Au niveau de la mobilisation de terrains à bâtir, notre action s'articulera surtout autour des trois mesures suivantes: premièrement, nous voulons viabiliser les terrains publics et, d'une manière générale, les terrains à bâtir existants et les terrains non construits entre deux bâtiments. Deuxièmement, nous voulons mettre sur le marché, entre autres par le biais de contrats sur les terrains à bâtir et l'obligation de construire, les terrains qui seront reclassés ou qui ont été définis récemment comme terrains à bâtir par le Plan sectoriel Logement. Nous voulons que les acteurs publics, et notamment les communes, jouent un rôle plus actif sur le marché immobilier et foncier. Et troisièmement, nous voulons simplifier et accélérer les procédures dans la mesure du possible.

Nous voulons évaluer et réformer le Fonds du Logement et la Société Nationale des Habitations à Bon Marché afin de dynamiser la création de logements sociaux – à vendre et à louer – ou de logements à coût modéré et d'accroître leur rendement. Dans ce contexte, les communes représentent l'acteur le plus important. C'est pourquoi nous voulons les soutenir dans la création de logements sociaux et, à l'avenir, nous mettrons à leur disposition les fonds et les services de conseil nécessaires. Nous ferons également appel à des initiatives privées en matière de construction de logements sociaux. C'est en effet la seule manière de créer effectivement le nombre énorme de logements dont nous aurons besoin au cours des années à venir.

De plus, nous voulons assurer, avec les offices sociaux, un meilleur suivi social des clients du Fonds du Logement. Dans ce contexte, il est à noter également que nous envisageons le renforcement de l'Agence immobilière sociale.

Nous voulons continuer à soutenir les instruments que sont le bail emphytéotique et la location-vente. Nous examinerons également les nombreux subsides qui existent actuellement en matière de logement afin de les structurer selon des critères de sélectivité sociale et durables.

En même temps, nous voulons lancer un véritable programme d'assainissement des constructions existantes prévoyant d'une part la

rénovation des bâtiments appartenant à l'État ou aux communes et, d'autre part, des aides aux personnes physiques et aux entreprises octroyées par le biais de mécanismes alternatifs de financement et de préfinancement en collaboration avec les banques et une banque climatique. Cette mesure aura un impact positif sur notre bilan CO2. Elle sera également utile aux personnes concernées et aux entreprises chargées de ces travaux, créant ainsi des milliers d'emplois nouveaux.

Les idées que je viens de vous présenter ne représentent qu'un condensé des nombreuses mesures proposées dans l'accord de coalition.

Mais une chose est claire : nous attendons de cette politique qu'elle permette de redynamiser la politique du logement.

Il faut offrir aux jeunes et aux familles une chance équitable de trouver un logement.

Car le logement est un droit et il ne faut pas qu'il reste un privilège.

Monsieur le Président,

Pour assumer la responsabilité de notre avenir, il ne suffit pas de ne pas laisser à nos enfants une montagne de dettes. Les principes qui nous guident dans notre gestion financière doivent nous guider aussi dans la gestion de nos ressources, de notre environnement, de nos eaux, de l'atmosphère. Là encore, il faut respecter le principe de durabilité, cette dernière impliquant toujours une cohérence suffisante entre tous les domaines politiques.

Pour ce gouvernement, la durabilité est un concept important et complexe. Un concept qui présente une dimension économique, tout comme des dimensions sociales, culturelles et écologiques. La gestion responsable de nos ressources implique tout d'abord une information complète et une participation à tous les niveaux. C'est pourquoi le gouvernement procédera à une évaluation du fonctionnement de l'interaction de tous les éléments du 2<sup>e</sup> Plan national pour un développement durable.

Il nous importe que tous les citoyens participent dans la mesure du possible à cette démarche. Comme c'est le cas pour d'autres domaines, il faut façonner la politique avec les gens, faire en sorte que la politique soit au service du citoyen.

Nous miserons à l'avenir sur la fiche d'impact « développement durable » pour toutes les décisions importantes.

Pour cette raison, nous voulons lancer un large débat sur l'évolution future de notre pays, débat qui ne devra exclure personne. Dans ce contexte, le Comité économique et social et le Conseil Supérieur pour un développement durable ont fait un travail préparatoire très important. À l'avenir, l'évaluation et l'établissement d'un indicateur global du bien-être doivent tenir compte de l'impact écologique.

Le principe de durabilité devra aussi être respecté dans le cadre de la réforme fiscale qui s'impose et qui combinera des objectifs sociaux, culturels et écologiques.

Le présent gouvernement attachera une importance nouvelle à l'aménagement du territoire. Pour nous, une politique responsable dans ce domaine implique aussi la prise de mesures en faveur d'un développement régional et décentralisé et de la proximité entre le logement, le travail et la vie en général pour assurer une meilleure qualité de vie.

Aménagement, mobilité, environnement et développement régional devront donner lieu à de nouvelles synergies, tout comme nous voulons assurer l'équilibre entre activités économiques et logements sur notre territoire. C'est là un objectif que nous poursuivrons et que nous réaliserons avec les communes.

Depuis 2004, différents ministères travaillent aux plans sectoriels dans les domaines du transport, du logement, du paysage et des zones d'activités. Le gouvernement vérifiera dans un proche avenir la conformité de ces plans sectoriels aux lignes directrices de l'aménagement du territoire et à l'impératif du développement durable. Dès que cet examen sera terminé, les plans en question seront publiés pour que nous puissions les discuter et les analyser avec tous les intéressés avant de les adopter définitivement. La sécurité de planification est pour nous nécessaire, tout comme des indications claires sur le développement envisagé pour notre pays et son orientation future.

Le développement de notre pays implique une réponse à la question du transport et de la mobilité. Notre objectif est de disposer d'un système de

transports en commun performant et d'assurer l'intégration systématique de concepts de mobilité globaux lors de la viabilisation de nouveaux terrains à bâtir et lors de l'aménagement de bâtiments publics ou de zones de loisirs ou d'activités. Nous voulons nous diriger vers un système où un quart de l'ensemble des déplacements répondent aux critères de la mobilité douce et des transports en commun.

De plus, nous développerons systématiquement et prioritairement le réseau ferroviaire et celui du tram. Le présent gouvernement veut tout mettre en œuvre pour permettre la réalisation rapide de l'extension du tram en direction de Findel, de Howald, de la Cloche d'Or et de Cessange.

Pour nous, mobilité et poursuite du développement impliquent aussi de meilleures liaisons de transport avec la Grande Région. Les chemins de fer devront jouer un rôle important dans ce contexte, tout comme pour la desserte de notre pays par les grands réseaux internationaux. Nous mettrons tout en œuvre pour garantir de meilleures liaisons en direction de Bruxelles et pour optimiser les liaisons vers les réseaux Eurostar et Thalys tout en améliorant notre desserte par le réseau ICE allemand.

Nous devons renforcer notre réseau routier et autoroutier dans la mesure du nécessaire tout en donnant une plus grande priorité aux transports en commun en agglomération et en développant systématiquement l'électromobilité et la mobilité douce, notamment sur les courtes distances.

Toutefois, il s'agit non seulement d'assurer la mobilité des citoyens. En effet, le Luxembourg est aussi un lieu d'activité économique que nous voulons développer et dans le domaine du transport de marchandises, il faut également renforcer la performance tout en améliorant le bilan écologique. Dans ce contexte, le développement de CFL-Cargo et des infrastructures multimodales de Bettembourg et de Mertert revêtent une importance particulière et il importe de soutenir par des infrastructures adéquates les efforts que nous faisons pour faire de la logistique un véritable pilier de notre économie. Le développement des activités à Findel s'inscrit également dans ce projet. Le présent gouvernement a l'intention de préserver et de renforcer la viabilité et la compétitivité de notre porte vers le monde dans l'intérêt de nos entreprises

et des citoyens, en veillant toutefois à réduire au minimum le nombre de vols nocturnes.

Au niveau de l'État, la durabilité implique aussi des investissements dans la qualité des bâtiments publics. Nos bâtiments et logements recèlent un potentiel d'économies énorme. Et, ce qui plus est, ils permettent non seulement de réaliser d'importantes économies énergétiques et financières, mais encore de créer un grand nombre d'emplois et de compétences.

Or, nombre de gens hésitent à investir dans des mesures d'économies d'énergie, parce qu'ils les jugent trop compliquées ou parce qu'ils n'ont pas les moyens nécessaires. Or, ce sont là de mauvaises économies. Nous devons sortir du piège des frais de chauffage élevés : cela vaut pour l'État comme pour les familles.

C'est pourquoi, le présent gouvernement entend créer une banque climatique qui puisse financer des projets de particuliers et d'entreprises permettant de réduire notre bilan énergétique de manière considérable.

L'objectif fixé par les directives européennes sur l'efficacité énergétique prévoit une réduction de la consommation énergétique de l'ordre de 20% d'ici à 2020. C'est là un objectif que nous devons atteindre. En même temps, nous voulons profiter de cet effort pour créer de nouveaux emplois dans le secteur de la construction et de l'artisanat, emplois qui seront financés en grande partie par les économies d'énergie réalisées.

C'est là un projet où il n'y a que des gagnants : l'environnement et le climat, notre marché du travail et notre économie et, à ne pas oublier, le budget de l'État.

Grâce à ces mesures, nous voulons faire du Luxembourg un centre de compétences de la Grande Région dans le domaine de la construction et la rénovation durables.

Là encore, l'État veut donner l'exemple en décidant qu'à l'avenir, la construction de grands bâtiments ne sera autorisée que s'il s'agit de constructions passives.

De plus, un de nos objectifs prévoit que d'ici à 2020, les énergies renouvelables représentent au moins 11% de notre consommation énergétique. C'est là un défi de taille. Là encore, la banque climatique peut fournir une contribution importante sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'argent du contribuable.

Lutte contre le changement climatique, efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables sont également des objectifs que nous soutiendrons avec détermination au niveau européen et qui feront, notamment dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, partie de nos priorités diplomatiques.

Pour nous, il n'existe pas de conflit entre développement durable et réussite économique, au contraire. La gestion efficace de nos ressources est aussi la clé de notre réussite économique. Celle-ci est également le fruit de la qualité, de la transparence et de l'efficacité des procédures. En effet, en matière de protection de l'environnement, la simplification administrative et le raccourcissement des délais comptent aussi parmi les priorités du présent gouvernement, tout comme l'harmonisation et la simplification de la législation environnementale. Or, il ne faut pas que ces mesures soient prises aux dépens du fond ou des droits des citoyens, mais il faut qu'elles soient prises aux dépens des démarches bureaucratiques inutiles.

En ce qui concerne la procédure commodo, il faut faire les réformes nécessaires sans compromettre la protection de l'environnement ou les droits des citoyens. Pour atteindre cet objectif nous élaborerons une réforme de la nomenclature des établissements classés, pour que l'administration dispose du temps et des moyens nécessaires pour s'occuper des projets susceptibles d'avoir un impact considérable sur notre environnement.

De plus, nous nous engageons à élaborer dans un proche avenir l'ensemble des règlements qui font défaut pour offrir enfin aux investisseurs et aux particuliers la sécurité de planification dont ils ont besoin.

Afin de garantir une meilleure gestion des eaux, l'Administration de la Gestion de l'Eau sera intégrée au MDDI et son rôle en matière de conseil sera renforcé.

Le mode de fonctionnement du fonds de l'environnement sera simplifié et organisé selon des critères transparents. Des délais fermes seront fixés pour

l'analyse et la décision des projets. Des investissements systématiques sont nécessaires pour garantir à l'avenir la qualité de notre eau potable. C'est pourquoi les installations de la SEBES bénéficieront d'une construction entièrement nouvelle.

La transposition adéquate et dans les délais des directives européennes et des conventions internationales va de soi pour ce gouvernement. L'argent du contribuable peut être affecté à des projets judicieux plutôt que d'être viré à Bruxelles parce que nous avons pris plusieurs années de retard en ce qui concerne le respect effectif des engagements que nous avons pris.

D'un autre côté, nous devons nous occuper aussi des erreurs du passé. Cela vaut notamment pour la pollution du sol. Pour éviter qu'à l'avenir, la collectivité soit obligée de supporter les frais d'assainissement, nous créons un fond « Décontamination » qui sera financé selon le principe du pollueur-payeur tout en renforçant les dispositions y relatives de la loi sur la responsabilité environnementale.

Nous poursuivons systématiquement les réformes engagées au cours des dernières années dans le domaine de la santé. Elles reposent du reste sur des valeurs et des objectifs clairs. L'accès universel à des services de santé de qualité, et ce dans le respect de la stabilité à long terme des budgets, y occupe un place centrale.

Nous connaissons les défis. En font partie : les répercussions de la crise financière, le vieillissement de la population, l'évolution rapide des nouvelles technologies médicales et le caractère préventif nécessaire de notre politique de la santé. Pour cette raison, notre politique de la santé des prochaines années repose sur des investissements efficaces et des actions de formation et de formation continue optimales.

Le présent gouvernement a l'intention de poursuivre les réformes de la dernière législature et les compléter dans la mesure du nécessaire. Parmi les lois à finaliser dans les meilleurs délais, il faut citer la loi sur les droits des patients, la loi relative aux psychothérapeutes, la loi sur les laboratoires et la modernisation et l'extension de la ZithaKlinik dans le cadre de la fusion prévue et dans le respect des dispositions relatives aux spécialisations respectives des différents sites.

Le gouvernement s'est fixé comme objectif : - de garantir une qualité optimale des soins pour chacun, - de renforcer l'investissement dans la prévention, - de donner la priorité aux soins primaires - de responsabiliser patients et prestataires.

Chaque centime investi dans la prévention sera doublement utile : nous préservons la santé des gens tout en évitant les frais liés à des traitements longs et souvent onéreux. Pour réaliser cet objectif, nous créerons un fonds spécial, le Fonds pour la Santé, qui sera financé par des taxes supplémentaires sur la vente de substances dont la consommation nuit à la santé.

La formation et la formation continue du personnel médical reste l'une de nos priorités. Aussi la spécialisation postuniversitaire des médecins généralistes sera-t-elle intégrée dans le cursus de l'Université du Luxembourg.

En ce qui concerne les hôpitaux, le gouvernement a trouvé un accord sur les enveloppes budgétaires globales, en attendant le financement à l'activité qui sera introduit avant la fin de la législature. Aussi est-il important - d'introduire une documentation relative à l'activité médicale, - d'améliorer la gestion hospitalière - d'assurer une facturation globale.

Une gouvernance optimale des hôpitaux comprend également la collaboration sur les plans régional et national ainsi que la répartition équilibrée des infrastructures hospitalières à travers le pays. Pour cette raison, nous soutenons la construction du nouvel hôpital à Esch/Raemerich et de la clinique environnementale sur le site Niederkorn du CHEM.

Il faut aussi assurer l'accompagnement médical en fin de vie. Cet accompagnement comprend tant la médecine palliative que l'euthanasie, lesquelles sont complémentaires. Comme c'est le cas pour la recherche, les questions éthiques et les questions médicales sont étroitement liées. C'est pourquoi ce gouvernement étendra l'évaluation de la médecine palliative prévue pour 2015 à l'ensemble des besoins de fin de vie garantissant la dignité du patient.

En ce qui concerne nos caisses de maladie, le présent gouvernement mettra tout en œuvre pour maîtriser l'évolution des coûts. À politique inchangée, l'équilibre financier ne sera plus assuré au plus tard en 2015, ce qui n'est pas

une option pour nous. Il est possible de réaliser des économies sans modifier les prestations fournies à l'assuré : ces possibilités existent au niveau - d'une application plus stricte des références médicales, évitant les doubles et triples emplois en matière d'analyses et d'actes, - de la fusion des services informatiques des hôpitaux, - du contrôle-qualité, - des laboratoires...

Des économies peuvent aussi être réalisées grâce à une meilleure prise en charge des patients en phase de réhabilitation et de convalescence dans des structures spécialisées – et non dans les hôpitaux – et dans le cadre des soins à domicile.

Sur la base du récent rapport de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale, nous mettrons en œuvre les mesures proposées, afin de mettre en œuvre les mesures structurelles qui nous aideront aussi à maîtriser les coûts. Au niveau de l'assurance-dépendance, il faut maintenir l'objectif de proposer des services et des prestations qui permettent aux patients de vivre en dignité et de manière autonome dans leur cadre habituel.

Au niveau des caisses de pension, nous ne changerons pas le modèle de financement actuel reposant sur les principes d'universalité et de solidarité. La réforme de 2012 constituait un pas important vers la consolidation financière. De plus, il reste important d'examiner tous les cinq ans la situation actuarielle de notre système de pension, afin de dépister des déséquilibres éventuels à un stade précoce, ce qui permet de prendre les mesures qui s'imposeront. Cependant, nous devons réfléchir à d'autres mécanismes dans le domaine de l'anti-cumul, aux mesures visant à inciter les travailleurs à retarder leur sortie de la vie active, aux solutions combinant travail à temps partiel et retraite partielle.

De plus, le présent gouvernement est convaincu que la loi de 1999 relative aux régimes complémentaires de pension doit faire l'objet d'une révision, et ce notamment pour garantir l'égalité de traitement des salariés et des travailleurs non salariés. Dans ce contexte, nous devons enfin transposer la directive du 20 décembre 1996 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans les régimes professionnels de sécurité sociale.

La culture est un élément de base de toute société démocratique, moderne, ouverte, tolérante et solidaire. La liberté de la culture et la diversité de la création artistique soulignent les valeurs humanistes d'une société multiculturelle. La culture est un important facteur d'intégration dans notre société.

En matière de politique culturelle, nous nous donnerons une stratégie claire, un plan dit « de développement culturel », qui définira les priorités de la politique culturelle à tous les niveaux.

De plus, nous nous donnerons une gouvernance culturelle qui comprend non seulement une analyse du fonctionnement des institutions culturelles et du ministère, mais qui prévoira également la transparence et la définition de règles claires en matière de politique de subvention.

Nous sommes fiers de nos artistes. Nous nous engageons à assurer une meilleure promotion internationale des artistes et de leurs œuvres pour qu'ils bénéficient de la reconnaissance qu'ils méritent. Ambassadeurs culturels, ils pourront en même temps contribuer au développement positif de l'image de notre pays. À titre d'exemple prouvant l'importance de la culture pour l'image positive d'un pays, citons le prix que nous avons reçu le week-end dernier pour *The Congress*.

Au niveau de l'éducation, les activités culturelles destinées aux élèves seront renforcées. Ensemble avec les écoles, nous voulons que les talents créatifs de nos enfants soient stimulés de manière optimale et que leur imagination continue d'être encouragée.

Monsieur le Président,

Le présent gouvernement veillera également à ce que la voix du Luxembourg continue à être entendue dans le monde et à ce que notre influence au sein de l'Union européenne reste telle qu'elle nous permette de défendre efficacement nos intérêts. Depuis un an, nous prouvons, au sein du Conseil de sécurité, que nous en sommes capables et nous poursuivrons cette politique engagée et responsable au cours de la seconde moitié de notre mandat.

À présent, nous nous préparons à cette grande mission qui nous attend au deuxième semestre 2015, lorsque nous assurerons à nouveau la Présidence du Conseil de l'Union. La coopération au sein de l'Union rend notre pays et notre économie plus forts. Pour cette raison, ce gouvernement est d'avis qu'il n'existe pas d'alternative à une intégration et une coopération plus étroite au sein de l'Union européenne. En tant que petit pays, nous sommes encore plus conscients des avantages que présente une intégration plus poussée, et ce pour l'avenir non seulement de l'Europe, mais aussi du Luxembourg.

C'est pourquoi nous nous engageons en faveur d'une Europe forte, démocratique, solidaire et également écologique, dont la porte reste ouverte aux pays européens partageant ses valeurs et ses principes démocratiques.

La politique étrangère active que mettra en œuvre ce gouvernement tiendra toujours compte de nos intérêts politiques, économiques, commerciaux et culturels. C'est pourquoi nous renforcerons notre réseau d'ambassades, de consulats et de représentations économiques du Luxembourg à l'étranger dans les lieux importants pour notre économie et offrant des opportunités intéressantes, et nous mettrons en œuvre une diplomatie économique offensive pour soutenir et renforcer le lieu d'activité économique qu'est le Luxembourg.

Nous souhaitons également une coopération plus étroite au niveau de la Grande Région et nous sommes heureux d'avoir décidé la semaine passée que le secrétariat de la Grande Région sera établi au Luxembourg.

Au niveau de la coopération, ce gouvernement maintient son engagement ferme pour mettre à disposition 1% de son RNB. Nous prenons cet engagement par solidarité avec tous ceux qui n'ont pas eu la chance d'être nés dans les régions développées et démocratiques du monde. Cependant, nous le prenons aussi parce que nous sommes conscients du lien étroit entre développement, perspectives d'avenir et stabilité, tout comme du lien entre stabilité, démocratie et respect des droits de l'homme, ce qui veut dire que cet engagement est aussi dans notre intérêt, parce que nous partageons la même planète.

De nouvelles missions nous attendent. Nous avons tous fait des progrès remarquables en matière de lutte contre la pauvreté au niveau mondial. À

présent, il s'agit de concilier les objectifs que s'est fixés la communauté internationale avec les exigences de durabilité, de bonne gouvernance et de respect des droits de l'homme.

Monsieur le Président,

Je ne peux certainement pas présenter tous les aspects de l'accord de coalition.

Cependant, l'accord de coalition tente de tenir compte de tous les aspects du vivre-ensemble au sein de notre société et de proposer des objectifs et des pistes claires.

Au cours des semaines et des mois à venir, nous aurons plus d'une fois l'occasion d'en discuter dans le cadre des différents débats spécialisés.

De plus, dans l'intérêt d'une plus grande objectivité des discussions, nous publierons bien sûr les procès-verbaux des négociations. Nous demandons aussi à toutes les associations qui nous ont adressé des courriers pendant la phase de négociation, de nous autoriser à mettre en ligne leurs propositions sur le site du gouvernement.

En outre, nous offrons à l'opposition la possibilité de faire effectuer par les administrations compétentes les calculs nécessaires pour étayer leurs idées et leurs propositions, par exemple en matière d'assainissement des finances publiques. Nous voulons éviter que de bonnes idées ne soient pas prises en compte.

En ce qui concerne la structure du gouvernement, nous avons essayé de regrouper les compétences centrales de manière à garantir une efficacité politique optimale dans les domaines respectifs.

Et vu que nous attachons une grande importance à l'adoption d'une approche horizontale et que nous nous considérons tous ensemble comme responsables des réponses à apporter aux grands problèmes que nous connaissons, nous discuterons systématiquement et régulièrement, au niveau du gouvernement dans son ensemble, des progrès réalisés et des problèmes rencontrés dans les domaines centraux comme les finances, le chômage, le logement, les progrès en matière de réforme administrative.

Au cours des derniers jours et des dernières semaines, on nous a souvent demandé si nos projets n'étaient pas trop ambitieux. Si nous étions capables de réaliser tous ces projets.

Je dois vous dire que ce pays n'a pas vraiment le choix.

Il faut que nous y parvenions.

Nous avons une obligation, une responsabilité vis-à-vis des citoyens et, à ne pas oublier, vis-à-vis des générations futures.

Tout ce que nous omettons de changer et d'améliorer aujourd'hui confrontera ceux qui viendront après nous à des problèmes beaucoup plus graves.

La politique doit agir.

C'est là une revendication formulée par la quasi-totalité des acteurs au cours de la campagne électorale. C'est un point qui a fait l'unanimité.

Nous devons maintenant agir en conséquence.

Ensemble. L'opposition doit elle aussi assumer ses responsabilités.

C'est pourquoi nous devrions, à l'avenir, nous concentrer plutôt sur ce qui nous unit pour prendre les mesures nécessaires dans l'intérêt de l'avenir de notre pays.

Pour cette raison, il est si important de tout mettre en œuvre pour impliquer davantage la population, la société civile et les partenaires sociaux dans le processus politique en engageant un dialogue véritable.

C'est pour cette raison également qu'il est si important de moderniser nos institutions et nos structures étatiques.

C'est encore pour cette raison qu'il est si important de redresser la situation financière de l'État et de créer une croissance nouvelle et durable.

Et c'est pour cette raison qu'il est si important de tout mettre en œuvre pour garantir un vivre-ensemble harmonieux et la cohésion de notre société.

Nous ne sommes pas des iconoclastes, ni des révolutionnaires.

Au contraire. Par cette politique, nous voulons combler les fossés existants et non pas en creuser de nouveaux.

Oui. Nous voulons dire clairement aux gens où il existe à notre avis des problèmes et ce que nous comptons faire pour les résoudre.

Cependant, nous soumettons nos idées à un débat public.

Nous misons sur la résolution des problèmes, notre objectif n'est pas d'avoir toujours raison.

Nous misons sur la force des arguments.

Nous ne sommes pas prêts à ne pas agir.

Nous voulons une ouverture, une responsabilité et une cohésion vécues.

Nous le devons à nous-mêmes et aux générations futures.